CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 03 juin 2019 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 06 MAI 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 mai 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 mai 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MAI 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 mai 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de quarante-neuf-mille-dix-sept-dollars et soixante-neuf-cents (49,017.69$) de déboursés et de onze-mille-huit-cent-soixante-dix-sept-dollars et quatre-vingt-deux-cents (11,877.82$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de soixante-mille-huit-cent-quatre-vingt-quinze-dollars et cinquante-et-un-cents (60,895.51$);

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-04**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT-ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE-JANVIER À MAI 2019**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose devant le Conseil municipal, le rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait du dépôt du rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2019, par le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-05**

**ADOPTION-RÈGLEMENT NUMÉRO 131, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 116 »**

ATTENDU qu’il est dans l’intérêt de la municipalité d’adopter un règlement pour assurer la qualité de vie des résidents et de refondre certains règlements;

ATTENDU que l’article 59 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d’adopter des règlements relatifs aux nuisances;

ATTENDU que l’article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d’adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU que l’article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d’adopter des règlements pour assurer la paix, l’ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de sa population;

ATTENDU que l’article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d’adopter des règlements pour régir l’usage d’une voie publique;

ATTENDU que l’article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d’adopter des règlements pour régir le stationnement;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Félicité juge opportun d’abroger et de remplacer le règlement numéro 116, intitulé « Règlement sur la qualité de vie »;

ATTENDU qu’un avis de motion a dûment été donné par Monsieur Fidélio Simard et la présentation du présent règlement a dûment été faite par Monsieur Andrew Turcotte, lors de la séance ordinaire tenue le 06 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le règlement numéro 131 est adopté pour valoir à toutes fins que de droit dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-06**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSION : TRAVAUX DE GRAIDAGE-ÉTÉ 2019**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis aux membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour les travaux de graidage pour la saison estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour les travaux de graidage pour la saison estivale 2019.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-07**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-TRAVAUX DE GRAIDAGE-ÉTÉ 2019-EXCAVATION ÉMILIEN SIMARD INC.**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offre de gré à gré a été demandé par la résolution numéro 2019-05-07 pour des travaux de graidage pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT QU’une (1) seule soumission a été reçue, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumission du 30 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu majoritairement (Messieurs Bernard Harrisson et Fidélio Simard se retirent dans ce dossier en raison du lien de parenté);

° D’adjuger en faveur d’Excavation Émilien Simard inc., la soumission pour les travaux de graidage pour la saison estivale 2019 au montant de cent-vingt-dollars (120.00$) taux horaire plus les taxes;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-08**

**DEMANDE D’INSTALLATION D’UN LAMPADAIRE-MONSIEUR JOCELYN SAVARD**

CONSIDÉRANT la demande formulée, en date du 21 mai 2019, de Monsieur Jocelyn Savard pour l’installation d’un lampadaire à proximité du terrain localisé dans le secteur de la zone industrielle;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jocelyn Savard a l’intention de construire un garage pour sa compagnie de transport;

CONSIDÉRANT QU’un contrat de vente notarié a été conclu entre la Municipalité de Sainte-Félicité et Monsieur Jocelyn Savard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’installation d’un lampadaire dans le secteur de la zone industrielle conditionnel à l’obtention du permis de construction par le demandeur.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-09**

**DEMANDE D’ACQUISITION DE PARCELLE DE TERRAIN-MATRICULE : 1916-75-7651, LOT : 4363974-MONSIEUR DANIEL CROUSSET**

CONSIDÉRANT la demande formulée, en date du 09 mai 2019, de Monsieur Daniel Crousset, d’acquérir la parcelle de terrain portant le matricule : 1916-75-7650, lot : 4363974, propriété de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Crousset assumera tous les frais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de vendre à Monsieur Daniel Crousset, la parcelle de terrain portant le matricule : 1916-75-7651, Lot : 4363974 au montant de cent-dollars (100.00$), représentant le montant de l’évaluation;

° QUE les frais encourus pour les titres de propriété sont à la charge de l’acquéreur;

° QUE l’acquéreur devra prendre possession dudit terrain dans l’état actuel;

° QUE le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé sont autorisés à signer tous les documents requis.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-10**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS : REMPLACEMENT D’UNE PORTE D’ENTRÉE EXTÉRIEURE CÔTÉ SUD-CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis aux membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le remplacement d’une porte d’entrée extérieure côté sud du Centre communautaire de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le remplacement d’une porte d’entrée extérieure du Centre communautaire de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-11**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION : REMPLACEMENT D’UNE PORTE D’ENTRÉE EXTÉRIEURE CÔTÉ SUD-CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offre de gré à gré a été demandé par la résolution numéro 2019-02-15 pour le remplacement d’une porte d’entrée extérieure côté sud du Centre communautaire de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QU’une (1) seule soumission a été reçue, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumission du 31 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’adjuger en faveur de Rénovation Aubin Fillion enr., la soumission pour le remplacement de la porte d’entrée extérieure du Centre communautaire de Sainte-Félicité au montant de trois-mille-sept-cent-vingt-quatre-dollars et quatre-vingt-neuf-cents (3,724.89$) incluant les taxes;

° QUE le montant de cette dépense soit pris dans le surplus accumulé;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-12**

**ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT « RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADMQ**

CONSIDÉRANT QUE l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a cédulé une activité de perfectionnement « Rôles et responsabilités du Conseil municipal, du maire et du directeur général » en juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE des membres du Conseil municipal sont intéressés à suivre l’activité de perfectionnement offert;

CONSIDÉRANT QUE certaines informations sont manquantes relativement à l’activité de perfectionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier demande à Madame Yvette Boulay, administratrice de zone du Bas-Saint-Laurent de l’Association des directeurs municipaux du Québec les informations manquantes relativement à l’activité de perfectionnement.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-13**

**AUTORISATION-FORMATIONS ADMQ-FQM-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE l’Association des directeurs municipaux du Québec et la Fédération Québécoise des municipalités offrent des activités de formation pour les directeurs généraux des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier demande à ce qu’il soit autorisé à suivre les activités de formation offerts, lorsqu’il le juge à propos, sans demander l’autorisation par résolution à chaque formation offert;

CONSIDÉRANT QUE dans le contrat signé entre la municipalité et le directeur général et secrétaire-trésorier, il est précisé que la municipalité autorise la formation et assume tous les coûts engagés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à suivre toutes les activités de formation qu’il juge opportun;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité assumera tous les frais encourus pour les activités de formation.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-14**

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)-VOLET 1 (DÉMARCHE REGROUPÉE)**

CONSIDÉRANT QUE la politique des aînés et le plan d’action amie des aînés de la Municipalité de Sainte-Félicité sont arrivés à terme (2015-2018) et doivent faire l’objet d’une mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)-Volet 1 (Appel de projets 2019-2020) met des sommes à la disposition des municipalités et des MRC pour la mise à jour de leur politique et plan d’action MADA;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre d’une démarche regroupée, la subvention est de 8 000$ par municipalité de la MRC et qu’aucune contribution minimale n’est exigée de la part des municipalités;

CONSIDÉRANT QU’une demande regroupée permet aux municipalités de bénéficier du rôle de coordination de la MRC dans la démarche;

CONSIDÉRANT QU’une telle démarche permettrait aux municipalités participantes et à la MRC de La Matanie de mettre à jour une Politique aînés ainsi que le plan d’action qui en découle;

CONSIDÉRANT QUE la Matanie souhaitent se donner des outils pour créer des environnements favorables au bien-être des aînés tout en adaptant les services municipaux à leur réalité et à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit nommer une élue ou un élu responsable des questions aînés (RQA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage dans une démarche de mise à jour de sa politique des aînés et du plan d’action qui en découle;

° QUE la MRC de La Matanie soit autorisée à coordonner les travaux d’élaboration des politiques aînés dans le cadre dudit programme et que Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l’aménagement et de l’urbanisme, soit autorisé à être la personne en charge de la coordination des travaux;

° QUE l’aide en ressource humaine et financière soit répartie équitablement en fonction du nombre de municipalités participantes au regroupement;

° QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité soit autorisé à signer et à faire le suivi, pour et au nom de la municipalité ladite demande ainsi que tous les documents utiles pour donner effet à la présente;

° QUE Monsieur Andrew Turcotte, maire, soit nommé responsable des questions aînés (RQA) pour la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-15**

**DÉSIGNATION D’UNE ÉTUDIANTE À TITRE D’ADJOINTE TECHNIQUE EN URBANISME-SERVICE DE L’AMÉNAGEMENT ET DE L’URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 236 de la *Loir sur l’aménagement et l’urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Félicité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d’aménagement et d’urbanisme à la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a adopté le 3 avril 2019, la résolution numéro 233-04-19 autorisant l’embauche d’une étudiante pour agir à titre d’adjointe technique en urbanisme pour l’année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° DE désigner Karine Verrette à titre d’adjointe technique en urbanisme pour l’année 2019;

° DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-16**

**DÉPÔT-RAPPORT MENSUEL-COLLECTIVITÉ 733**

CONSIDÉRANT QUE Madame Martine Thibault, coordonnatrice en loisirs pour collectivité 733 a transmis au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité son rapport mensuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt du rapport mensuel de Collectivité 733.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-17**

**DEMANDE D’ANNEXION AU RÉSEAU D’AQUEDUC ET D’ÉGOÛT DE LA FUTURE RÉSIDENCE-MATRICULE : 1618-81-9937, LOT : 3168718-PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR EVENCE BOULAY**

CONSIDÉRANT la demande formulée pour l’annexion au réseau d’aqueduc et d’égoût de la future résidence de Monsieur Evence Boulay, matricule : 1618-81-9937, lot : 3168718, localisé au 219 rue Gagnon à Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’annexion au réseau d’aqueduc et d’égoût de la future résidence de Monsieur Evence Boulay, localisée au 219 rue Gagnon, matricule : 1618-81-9937, lot : 3168718;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise les travaux requis, incluant le matériel, la location de machinerie et la main-d’œuvre requis pour lesdits travaux d’annexion.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les cinq (5) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h21, Fin : 19h27)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-18**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 03 juin 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h28.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier